



Centre d'économie du développement

IFReDE - GRES - Université Bordeaux IV

Document de travail

DT/121/2005

La Communauté Andine à la croisée des chemins

par

Jean-Marc Montaud

Maître de Conférences-CATT-UPPA

Membre associé du CED - Université Montesquieu-BordeauxIV



Centre d'économie du développement

IFReDE - GRES - Université Bordeaux IV

La Communauté Andine à la croisée des chemins

par

Jean-Marc Montaud

Maître de Conférences-CATT-UPPA

Membre associé du CED-Université Montesquieu-Bordeaux IV

Résumé :

La Communauté Andine des Nations est un processus d'intégration qui présente des réussites indéniables, tant sur le plan institutionnel que sur le plan du développement des échanges. Malgré cela, à l'aube du 21^{ème} siècle, elle semble plus que jamais à la croisée des chemins. L'approfondissement du processus se heurte à des difficultés internes nombreuses dans cette région en développement où la convergence des économies en crise est loin d'être acquise. En outre, l'accumulation de défis externes liés à un environnement international en pleine mutation, lui impose de choisir une stratégie d'élargissement adéquate. Deux voies sont alors possibles, celle du Nord qui passe par un rapprochement vers les Etats-Unis et celle du Sud qui passe par un rapprochement vers le Mercosur. La pérennité de ce processus d'intégration plus que trentenaire dépend alors de la réussite simultanée de ces deux types de défis au risque de lui faire perdre sa cohésion, voire son identité.

Abstract : The Andean Community at the crossroads

The Andean community is a successful regional integration process both on institutional and commercial sides. However, at the begin of the 21 century, it seems to be at the crossroads. A lot of difficulties, regarding to its development level and to the convergence degree of its economies, prevent the Andean Community to carry on with the integration process. Moreover, the Andean countries have to choose a pertinent enlargement strategy in front of the numerous external challenges caused by a changing international environment. The future of this regional integration process is linked to its ability to manage simultaneously these internal and external challenges with a risk to loose its cohesion and its identity.

Mots-clés : Communauté Andine des Nations, Intégration régionale

JEL classification : F14, F15, O54

Sommaire

1. Introduction.....	1
2. Un processus au parcours hésitant mais au bilan déjà considérable	1
1. <i>La construction du projet d'intégration andin</i>	1
2. <i>Un chemin parcouru non négligeable</i>	2
3. La voie étroite de l'approfondissement du processus.....	5
1. <i>Des économies en voie de développement en crise.....</i>	5
2. <i>L'impossible convergence des économies andine ?.....</i>	7
4. Les voies multiples mais incertaines de l'élargissement du processus.....	10
1. <i>Quelle insertion de la CAN dans l'économie mondiale ?.....</i>	10
2. <i>Entre ZLEA et CSN : quelle voie pour la CAN ?.....</i>	11
5. Conclusion.....	13
Références bibliographiques	13

1. Introduction

Anciennement « *Pacte Andin* », la *Communauté Andine* est un accord d'intégration régionale initié en 1969, qui regroupe des pays, la Bolivie, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela, dont la particularité est d'occuper un même espace géographique traversé par la Cordillère des Andes et dont les peuples sont marqués par une histoire et des caractéristiques communes.

L'une des motivations à l'origine de la création du *Pacte Andin* était la perspective de permettre au commerce intra-régional d'assurer un débouché alternatif aux entreprises de la région. En effet, dans un contexte où la mise en place de politiques d'industrialisation par substitution aux importations (ISI) s'avérait finalement peu favorable au commerce international, le *Pacte Andin* pouvait permettre la transposition de la politique d'ISI du niveau national au niveau régional. De plus, la création de cet espace régional manifestait également une revendication de la spécificité andine au sein de l'Association Américaine de Libre Echange (ALALE)¹, pour souligner le moindre développement des pays andins sur le continent sud-américain et la nécessité d'y mener des politiques de croissance.

Après plus de trente années d'existence, le processus d'intégration dans les Andes présente un bilan encourageant. Toutefois, à l'aube du 21^{ème} siècle, il semble plus que jamais à la croisée des chemins entre des déséquilibres internes à surmonter et des défis externes à relever. La voie de l'approfondissement de l'intégration reste ainsi une priorité mais se heurte à de nombreuses difficultés. D'un autre côté, les voies de l'élargissement, imposées par un contexte international et régional en pleine mutation, apparaissent multiples et incertaines et, si elles sont mal négociées, pourraient même conduire à une remise en cause du processus d'intégration andin.

2. Un processus au parcours hésitant mais au bilan déjà conséquent

1. La construction du projet d'intégration andin

C'est au cours de la décennie soixante-dix que s'est véritablement dessiné le processus d'intégration dans les Andes. En 1969, l'*Accord de Carthagène* scelle la naissance du *Pacte Andin* entre la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Equateur et le Pérou². Cet accord débouche sur l'élaboration d'un programme de libéralisation des échanges, la mise en place progressive d'un Tarif Extérieur Commun, de programmes sectoriels de développement industriel, de politiques d'encouragement des investissements étrangers ou encore sur l'ébauche d'une politique d'intégration physique des pays de la zone. Parallèlement, des structures institutionnelles se mettent progressivement en place, comme, par exemple, la Commission, le Tribunal de Justice ou encore le Parlement Andin.

Mais la décennie soixante-dix est également celle de l'accumulation progressive de déséquilibres structurels internes dans les pays andins qui abordent la décennie quatre-vingt dans des conditions difficiles. La crise de la dette, l'hyperinflation et la crise de la croissance les conduisent à adopter les Plans d'Ajustement Structurels préconisés par les institutions internationales. Dans ce contexte défavorable, l'intégration régionale passe désormais au second plan et les vellétés de relance et de réorientation du processus s'avèrent inefficaces. En 1987, le *Protocole de Quito* révisé l'*Accord de Carthagène* pour tenter de donner une plus grande flexibilité au *Pacte Andin*, d'harmoniser les politiques économiques et de rénover le cadre institutionnel. Il ne réussit toutefois pas à donner un

¹ L'ALALE créée au cours de la décennie soixante devint par la suite l'Association Américaine d'Intégration (ALADI).

² Le Venezuela intègre le Pacte Andin en 1973 et le Chili le quitte en 1976.

second souffle suffisant à l'intégration andine dans un contexte où le repli protectionniste et le non respect des règles communautaires sont désormais redevenus la norme.

Ce n'est finalement que dans la première moitié des années quatre-vingt-dix que le processus va être réellement relancé. Sur le plan international, cette relance est stimulée par les principes du *Régionalisme Ouvert* mis en avant par la CEPAL et par un processus de mondialisation qui s'impose de plus en plus aux pays andins. Sur le plan interne, elle est favorisée par la stabilisation relative³ que connaissent les économies andines, même si celle-ci s'avèrera finalement de courte durée, et par l'installation de la démocratie dans l'ensemble des pays, qui facilite la volonté politique de promouvoir l'intégration. Les résultats ne se font pas attendre. En 1992, la dernière barrière douanière sur le commerce des marchandises est éliminée et la zone de libre échange est achevée⁴ (avec une dérogation pour le Pérou empêtré dans ses difficultés internes). En février 1995, un Tarif Extérieur Commun simplifié à quatre niveaux est mis en place faisant désormais de la zone andine une Union Douanière imparfaite⁵. Les protocoles *de Trujillo* en 1996, et de *Sucre* en 1997, viennent concrétiser de manière formelle cette relance du processus en refondant les statuts du *Pacte Andin* qui devient la *Communauté Andine des Nations* (CAN). Ils modernisent et renforcent les institutions communautaires grâce à la création d'un *Système Andin d'Intégration* destiné à articuler toutes les institutions qui tendent vers l'intégration. Ils poursuivent les objectifs de démantèlement des barrières douanières, jettent les bases d'une politique extérieure commune et, après plus de dix années de politiques d'ajustement structurels aux conséquences sociales désastreuses, décident de la mise en place d'un *Agenda Social pour le Développement*. Enfin, ils programment l'avènement du *Marché Commun Andin* à l'horizon 2005.

2. Un chemin parcouru non négligeable

Les résultats économiques affichés depuis la création du processus andin sont globalement positifs comme le montrent les quelques indicateurs du Tableau 1 et du graphique 1. Le PIB de la zone a été multiplié par 10. Les exportations vers le reste du monde ont été multipliées par 9 et les échanges intracommunautaires par 50. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, ces échanges intracommunautaires n'ont cessé d'augmenter par rapport aux échanges avec le reste du monde et, signe d'une nouvelle maturité des économies andines, la part des produits manufacturés est devenue prépondérante.

Mais la réussite du processus d'intégration andin dépasse largement ces considérations commerciales. L'une des grandes avancées de la CAN est en effet d'avoir réussi à mettre en place une structure institutionnelle conséquente dont aucune autre zone d'intégration de pays en développement n'a réussi à se doter. Ce développement institutionnel est ainsi révélateur du choix d'un modèle d'intégration « à l'européenne » où la dimension politique de l'intégration est au moins aussi importante que la dimension économique⁶. Les institutions actuelles de la CAN sont directement issues des réformes engagées en septembre 1995, à la suite du Nouveau Plan Stratégique défini lors du 7^{ème} conseil Présidentiel Andin de Quito. Les grandes orientations de ce plan (approfondissement du processus d'intégration, définition d'une réponse appropriée face au processus d'internationalisation et mise en place d'un agenda social pour les populations andines) ont conduit les membres de la CAN à réformer leurs institutions communautaires pour mieux répondre à ces nouveaux objectifs. Le *Système d'Intégration Andin*, décidé en mars 1996, concrétise à lui seul cette réforme institutionnelle (Tableau 2). Véritable organisation supranationale au service de l'intégration, il assure la coordination des différentes institutions andines par des réunions annuelles regroupant leurs représentants. Son objectif est ainsi de contribuer à l'émergence d'un cadre normatif et d'un droit communautaire garantissant un

³ A l'exception du Pérou qui, en ce début des années quatre-vingt-dix, traverse une profonde crise économique et politique.

⁴ A l'exception des services qui restent à libéraliser.

⁵ En 2002, 62% des produits andins sont concernés et des négociations sont engagées pour simplifier les procédures. Le niveau moyen de protection est de 13,6% avec un système de dérogation pour le Pérou et la Bolivie. Certains secteurs clefs comme l'agriculture, le textile ou la sidérurgie restent encore à négocier.

⁶ Ce choix tranche par exemple avec le modèle anglo-saxon suivi par le MERCOSUR, où le privilège accordé à une approche pragmatique de l'intégration se manifeste par une faible institutionnalisation.

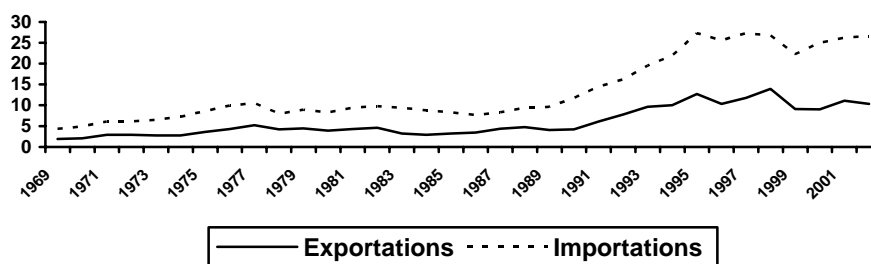
environnement juridique supranational fiable et sécurisant pour l'ensemble des acteurs de l'intégration.

Tableau 1 : Principaux indicateurs d'intégration et de développement de la Communauté Andine

	1970	2001
Population (Millions d'habitants)	55	115
Densité (Habitant par km ²)	12	24
Part de la population urbaine	58%	74%
Population Economiquement Active (Millions d'habitants)	17	46
PIB (Millions de dollars US)	28 571	283 347
PIB par habitant (dollars)	515	2 464
Taux d'Inflation	8%	11%
Exportations (Millions de dollars US)	5 380	50 173
Importations (Millions de dollars US)	4 100	44 778
Exportations intra-communautaires (Millions de dollars US)	111	5 631
Part des biens manufacturés dans les exportations intra-communautaires	48%	90%
Réserves Internationales Nettes (Millions de dollars US)	1 532	33 219
Dette Externe (Millions de dollars US)	8 071	116 236
Dette Externe Publique (Millions de dollars)	3 739	78 322
Dette Externe Privée (Millions de dollars)	4 332	37 914
Fréquence des vols intra-communautaires (Nombre de vols hebdomadaires)	128	496
Tourisme intra-communautaire (Milliers de touristes)	133	623
Investissements étrangers (Millions de dollars US)	3 400	84 572
Investissements intra-communautaires (Millions de dollars)	15	1 117
Taux d'analphabétisme chez les plus de 15 ans	26%	8,70%
Taux de mortalité infantile (Pour mille naissances)	85	34
Espérance de vie à la naissance (Année)	60	69

Source : Secrétariat Général de la Communauté Andine

Graphique 1 : Evolution de la part des échanges intra-communautaires dans les échanges extra-communautaires (en %)



Source : Secrétariat Général de la Communauté Andine

Tableau 2 : Le Système d'Intégration Andin

Institution	Rôle
Conseil Présidentiel Andin	Organe de décision suprême
Conseil Andin des Ministres des Relations Extérieures	Organe de direction du processus d'intégration régionale chargé des questions internes et externes
Secrétariat général	Organe exécutif
Commission	Organe législatif et normatif
Tribunal de Justice	Organe juridictionnel
Parlement Andin	Organe de délibération
Conseils consultatifs sectoriels	Organes consultatifs sur les entreprises et les questions du travail
Corporation Andine de Développement	Institution financière d'appui au développement

Source : Secrétariat Général de la Communauté Andine

Ce *Système d'Intégration Andin* a permis des avancées concrètes. Sur un plan économique, on peut citer l'adoption de normes communautaires visant à garantir la libre concurrence au sein de la région (protection contre le dumping, l'octroi de subventions ou les restrictions volontaires à l'exportation), la qualification de « l'origine andine » des produits (« *Normes spéciales pour la qualification et la certification de l'origine des marchandises* »), l'élimination des obstacles

techniques aux échanges commerciaux et l'amélioration de la qualité des biens et services produits dans la CAN (« *Système de normalisation, d'accréditation, d'échantillonnage, de certification, de règlements techniques et de métrologie* »), la définition de normes destinées à garantir et à améliorer l'état sanitaire des productions agricoles (« *Système andin sanitaire pour l'agriculture et l'élevage* »), l'établissement d'une nomenclature douanière commune entre les pays (« *Nomenclature Andine* » ou « *NANDINA* »), la mise en place d'un mécanisme d'atténuation des fluctuations des cours internationaux des produits agricoles (« *Système andin de stabilisation des prix* » permettant d'ajuster le niveau du tarif douanier au niveau du cours international de la marchandise concernée), l'élaboration d'un « *Régime commun de traitements des investissements étrangers* », la définition d'un régime de protection des droits de propriété intellectuelle, etc.

Ces avancées d'ordre techniques sont importantes car elles donnent corps à la construction andine et lui confèrent une réalité de terrain. Elles ne doivent toutefois pas faire oublier que, depuis 1995, c'est aussi dans le domaine de l'action politique que la CAN a peut-être connu le plus de progrès. En effet, l'incorporation dans la *Communauté Andine du Conseil Présidentiel Andin* et du *Conseil Andin des Ministres des Affaires Etrangères*, a permis à une classe de nature plus politique et moins technocratique de prendre en main les destinées de la Communauté. En témoignent les efforts entrepris ces dernières années pour élargir le processus d'intégration à des domaines non économiques et renforcer la participation de la société civile andine. L'*Agenda Social pour le Développement* est le premier signe d'un tel changement. Même si les résultats concrets restent largement en deçà des besoins, ce programme d'action sociale, visant à faire bénéficier les populations andines des fruits de l'intégration, à lutter contre la pauvreté et ses conséquences et à assister les régions défavorisées, a le mérite de dresser la liste des actions à entreprendre dans les domaines de l'éducation, de la protection et des politiques sociales. A côté de cette dimension sociale, d'autres signes de changement témoignent du renforcement de la dimension politique dans le processus d'intégration. Le protocole additionnel à l'accord de Carthagène adopté en 1998⁷ inclut ainsi une *Clause Démocratique* à la construction andine et associe désormais processus d'intégration économique, Etat de droit et fonctionnement démocratique des institutions. La CAN a ainsi pu prendre position relativement aux différents coups d'Etat survenus dans la région et soutenir officiellement les processus démocratiques encore fragiles de ses pays membres. Dans le même ordre d'idée, en mai 1999, les grands principes d'une *Politique Extérieure Commune* ont été définis pour assurer à la CAN une participation plus efficace sur la scène internationale et faciliter son articulation et sa convergence avec les autres processus d'intégration d'Amérique Latine et des Caraïbes. De même, en juin 2001, une *Charte pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme* a été signée et un engagement a été pris pour la revalorisation des droits des peuples indigènes et la promotion de leur participation active au processus d'intégration. De manière peut être plus anecdotique mais avec un fort contenu symbolique, un passeport andin a également été créé pour favoriser la libre circulation des personnes dans la zone et une norme communautaire permettant aux touristes andins de voyager en Bolivie, en Colombie, en Equateur et au Pérou avec leurs cartes d'identité nationales a été adoptée. En février 2002, une *Charte Andine pour la Paix et la Sécurité* a en outre été signée. Elle établit les principes d'une politique communautaire de sécurité, l'instauration d'une zone de paix, des actions régionales de lutte contre le terrorisme, une limitation des dépenses militaires ou encore un contrôle des armes conventionnelles. En matière environnementale, les pays de la CAN ont décidé en juillet 2002 la mise en œuvre d'une stratégie de conservation de la biodiversité dans les pays tropicaux andins. En mars 2003, un *Plan Andin de Coopération* a été mis en place pour la lutte contre les drogues illicites et les délits connexes. Enfin, en matière d'éducation, un *Plan d'Action pour l'Education* a été défini en 1999 visant, entre autres, à harmoniser les parcours et les programmes dans la région andine.

Après plus de trente années d'existence, le bilan de la CAN semble donc encourageant. Il ne doit toutefois pas cacher les problèmes auxquels la CAN doit faire face. Ceux-ci sont autant liés aux difficultés internes que les pays membres doivent affronter, qu'aux nouveaux défis externes que le processus de mondialisation dans lequel la CAN s'insère *de facto* ne cesse de poser. Pour assurer la pérennité du processus, la CAN semble donc désormais prise entre la nécessité de consolider un

⁷ La *Clause Démocratique* a été signée par tous les membres de la CAN en juin 2000.

approfondissement délicat de son processus d'intégration et l'impératif de réussir un élargissement dont le mode reste encore à définir en grande partie.

2. La voie étroite de l'approfondissement du processus

L'approfondissement du processus d'intégration andin se heurte à de nombreux obstacles internes liés aux problèmes structurels de développement auxquels chacune des économies doit faire face, mais également à la forte instabilité conjoncturelle qui les caractérise et qui se manifeste par des crises récurrentes aux aspects économiques, sociaux, mais également politiques

1. Des économies en voie de développement en crise

Les pays de la zone andine restent des économies en développement comme en témoignent les quelques indicateurs présentés dans le tableau 3. Au dualisme et à la désarticulation interne se rajoute une spécialisation sur les produits primaires, caractéristique d'économies de rente ayant du mal à monter en diversification. Si certains pays comme le Venezuela ou l'Equateur bénéficient d'une manne pétrolière importante, d'autres, comme la Bolivie, restent particulièrement en retard en terme de développement.

Tableau 3 : Indicateurs structurels de développement des pays de la CAN en 2000

	Bolivie	Colombie	Equateur	Pérou	Venezuela
PIB/tête	944	2277	1499	2309	3135
IDH	0,54	0,76	0,72	0,74	0,76
Part du secteur informel (auto-emploi)	46,4	35,7	33,8	38,1	37,1
Part des différents secteurs dans le PIB					
Primaire	25,2	19,7	32,0	16,6	28,1
Secondaire	20,4	18,4	19,0	22,2	25,0
Tertiaire	54,3	61,8	49,0	61,2	46,9

Sources : CEPAL (2001; 2002), PNUD (2002)

Tableau 4 : Indicateurs socio-économiques de la crise dans les pays de la CAN

	Bolivie	Colombie	Equateur	Pérou	Venezuela
Indicateurs de la crise macroéconomique en 2002					
Taux de chômage urbain	8,5	17,6	8,7	9,4	15,8
Taux d'inflation	2,3	7,1	9,7	1,5	30,7
Taux de croissance du PIB*	2	1,6	3,4	4,5	-7
Solde de la Balance Commerciale (Millions de dollars US)	-588	-973	-2003	-542	12132
Déficit Budgétaire (% du PIB)	-6,9	0,7	-4	-2,3	-4,5
Dette totale	4228	37800	15898	28555	32859
Indicateurs des inégalités sociales et de la pauvreté					
Mortalité Infantile (par 1000 naissances)*	65,6	30	45,6	45	20,9
Espérance de vie (années)	61,4	70,7	69,9	68,3	72,8
Taux d'analphabétisme**	7,4	4	4,8	5,4	6,9
Incidence de la Pauvreté**	60,6	54,9	63,6	48,6	49,4
Inégalités (Gini)***	0,447	0,571	0,437	0,467	0,495

*2000 **1999 ***1998

Source : World Bank (2002)

Ces caractéristiques structurelles rendent les économies particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs. La spécialisation sur un nombre limité de produits primaires accentue leur fragilité par rapport aux aléas climatiques ou aux cours internationaux des matières premières, du pétrole ou

des produits agricoles. Depuis les années quatre-vingt-dix, cette vulnérabilité structurelle a également été renforcée par la libéralisation des marchés intérieurs qui s'est notamment traduite par une montée progressive de la place des marchés financiers. Favorisant les comportements de court terme et la spéculation, cette véritable « financiarisation » des économies les a ainsi considérablement fragilisées par rapport aux différents chocs financiers qu'a connus l'économie mondiale à la fin des années quatre-vingt-dix (crise mexicaine en 1994, crise asiatique en 1998, crise argentine en 2001, etc.)⁸. Les indicateurs présentés dans le tableau 4 viennent témoigner de cette vulnérabilité économique en révélant la crise économique que traverse ces pays avec des degrés divers. Ils montrent également que cette crise se prolonge par une crise sociale, accentuée par plus de quinze années d'Ajustement Structurel, que l'*Agenda Social* voulu par la CAN aura du mal à combattre.

L'impuissance des autorités locales à résoudre cette crise économique et sociale alimente également en grande partie l'instabilité politique qui caractérise les pays de la CAN. Dans les années quatre-vingt dix, les jeunes démocraties andines ont ainsi été secouées par différentes crises institutionnelles (tentative de coup d'Etat au Venezuela en 1992, fermeture autoritaire du congrès par A. Fujimori au Pérou au second semestre 1992, crise politique en Equateur en 1997 qui a conduit à la démission « forcée » du président populiste A. Bucaram, contestation anti-Chavez au Venezuela et soulèvement populaire en Bolivie en 2003, etc.). Ces crises ne sont pas sans conséquences sur le processus d'intégration andin. La crise péruvienne, notamment, s'est traduite par un regain de tension entre le Pérou et ses voisins andins (rupture des relations diplomatiques avec le Venezuela, relance du conflit frontalier avec l'Equateur⁹) et à une remise en cause de la participation du Pérou au processus d'intégration¹⁰. Écarté temporairement¹¹, le Pérou maintiendra toutefois quelques relations commerciales et sera autorisé à réintégrer progressivement la zone de libre-échange, en juillet 1997, avec une période de transition devant s'achever en 2005. En juin 2000, en adoptant la résolution de la *Clause Démocratique*, à l'image de l'Europe ou du MERCOSUR, la CAN a finalement formellement défini que le bon fonctionnement des institutions démocratiques était une condition nécessaire à la poursuite de l'intégration régionale. En cas de non respect de cette clause, les sanctions prévues peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive du pays concerné. Toutefois, au début des années deux mille, malgré une instabilité institutionnelle encore importante dans certains pays les actions de la CAN se sont finalement révélées limitées. En 2003, face à la vague de contestation à laquelle a dû faire face le président vénézuélien H. Chavez ou encore à la période de troubles intenses qui a secoué la Bolivie et qui s'est soldée par la démission du Président G. Sanchez de Lozada, le Secrétariat Général de la CAN s'est seulement chargé, en termes diplomatiques, de dénoncer les éventuelles dérives et de plaider pour une sortie démocratique et constitutionnelle de la crise.

Certaines difficultés socio-politiques internes s'ajoutent enfin à ces crises institutionnelles. Elles sont notamment liées à la présence de groupes d'opposition armés (le Sentier Lumineux ou encore le Groupe Tupac Amaru dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix au Pérou¹², les FARC encore actives en Colombie), au problème toujours plus présent du narcotraffic, aux revendications des mouvements indigènes longtemps mis à l'écart de la société, au problème de la corruption institutionnalisée, etc. Depuis 1995, la CAN tente de se positionner sur ces questions épineuses même si la limite entre souveraineté nationale et communautaire est parfois délicate à franchir. Un *Cercle de réflexion sur les droits des populations indigènes* a ainsi été constitué et est devenu une instance consultative du *Système d'Intégration Andin* avec comme objectif de promouvoir la participation active des peuples indigènes aux questions liées à l'intégration régionale. Un *Plan andin de coopération pour la lutte contre les drogues illicites et les délits connexes* a été adopté pour insister sur la prévention, l'interdiction, la réduction des cultures illégales et sur le développement de cultures

⁸ A cet égard la crise subie en 1998 par l'économie équatorienne est révélatrice de cette fragilité face aux chocs extérieurs. Dans ce cas précis, il s'agissait des effets conjugués de l'effondrement des prix du pétrole, du phénomène climatique El Niño et de la crise financière asiatique (Gastambide (2001)).

⁹ Les deux pays en viendront même aux armes en janvier 1995.

¹⁰ Le Pérou suspendra unilatéralement l'application du Programme de Libération en vue de la création de la zone de Libre-échange.

¹¹ Résolution adoptée à la Réunion de Barahona de 1992. Cette suspension prévue pour un an se prolongera jusqu'en 1997.

¹² Même si aujourd'hui ces groupes armés peuvent être considérés comme en voie de disparition

alternatives. Enfin, un des volets de la *Charte andine pour la paix et la sécurité* concerne les actions régionales spécifiques que les pays andins doivent mener contre le terrorisme.

2. *L'impossible convergence des économies andines ?*

Dans un tel contexte, plus que les avancées techniques réalisées en vue de la consolidation de l'Union Douanière ou de la création du Marché Commun en 2005, ce sont désormais la convergence des économies et leur stabilité macroéconomique qui apparaissent comme les conditions essentielles de la réussite de l'intégration dans les Andes. Cette nécessité a d'ailleurs été bien comprise par les membres de la CAN qui s'attachent désormais à rapprocher leurs économies tant sur le plan structurel que sur le plan des fondamentaux macroéconomiques.

Sur un plan structurel, les écarts de développement entre les pays restent importants, leur spécialisation non-complémentaire et leurs degrés d'insertion dans la CAN inégaux. De plus, leur intégration physique est loin d'être réalisée et la volonté d'un développement harmonisé andin, manifestée à travers le processus de libéralisation du secteur des Transports, des Télécommunications et de l'Energie¹³, la modernisation du réseau routier ou encore l'initiation du processus d'intégration électrique (interconnexion de l'Equateur et de la Colombie) se heurte à des contraintes géographiques importantes et au manque de moyens financiers. De même, l'initiative adoptée par le Conseil Andin des Ministres des Relations Extérieures de la création de *Zones d'Intégration Frontalière* et de *Centres Binationaux d'Intérêt Frontaliers* est trop récente pour faire preuve d'efficacité¹⁴ dans un domaine où le retard accumulé est considérable.

Sur le plan des fondamentaux macroéconomiques, les membres de la CAN ont compris que la stabilité et l'harmonisation des politiques était plus que jamais la condition nécessaire de la poursuite de l'intégration, ne serait-ce que pour asseoir la crédibilité de ces politiques économiques¹⁵. Dans cette perspective, dès le 9^{ième} Conseil Présidentiel Andin en avril 1997, la CAN a mis en place un processus d'harmonisation des politiques macroéconomiques. Un groupe de travail¹⁶, formé par les ministres des Finances, les gouverneurs des Banques Centrales et les responsables de la planification économique, a ainsi été créé avec comme objectif de rechercher une meilleure coordination entre les politiques macroéconomiques. Des critères de convergence en terme de politique monétaire, cambiaire, fiscale et de déficits publics ont été discutés et, en mai 1999, un premier critère en matière d'inflation a été fixé¹⁷. En juin 2001, le Conseil des Ministres des Finances a également adopté le principe que, à partir de 2002, le déficit du secteur public non financier ne devait pas excéder 3% du PIB¹⁸ et le solde de la dette publique externe et interne ne devait pas dépasser plus de 50% du PIB. Malgré cela, le chemin à parcourir reste long comme en témoignent les indicateurs présentés dans les graphiques 2 à 5.

¹³ L'IIRSA ou *Initiative pour l'Intégration de l'Infrastructure Régionale Sud-Américaine*.

¹⁴ Signés au second semestre 2001, ces accords visent au développement économique et social des régions frontalières au sein de la zone andine à travers la mise en place de projets communs financés par la CAN avec l'appui de la BID et de la CAF.

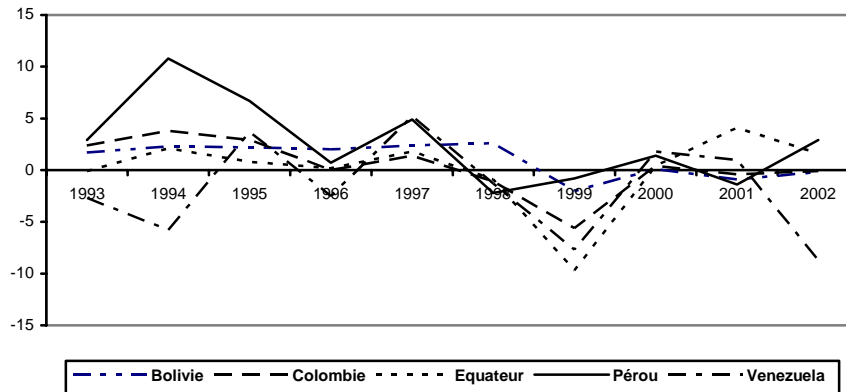
¹⁵ L'exemple des difficultés actuelles que traverse le MERCOSUR après la crise argentine est à cet égard révélateur.

¹⁶ Consejo Asesor.

¹⁷ L'objectif est d'atteindre graduellement des taux annuels d'inflation à une décimale à la fin de 2002.

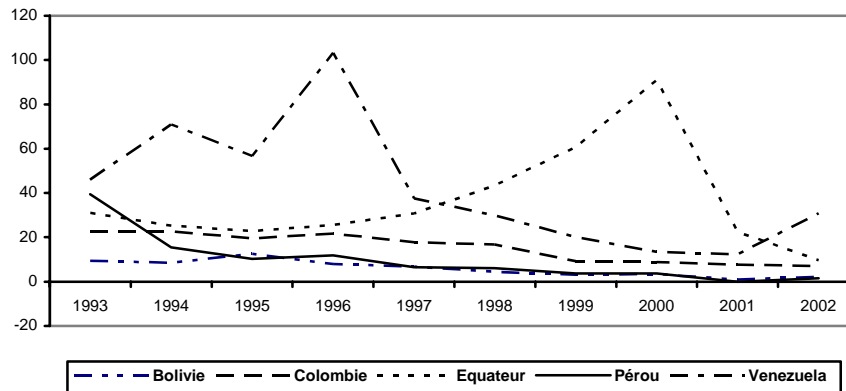
¹⁸ Entre 2002 et 2004 une période transitoire est prévue où ce déficit peut atteindre 4%.

Graphique 2 : Evolution du taux de variation du PIB par tête dans les pays membres de la CAN



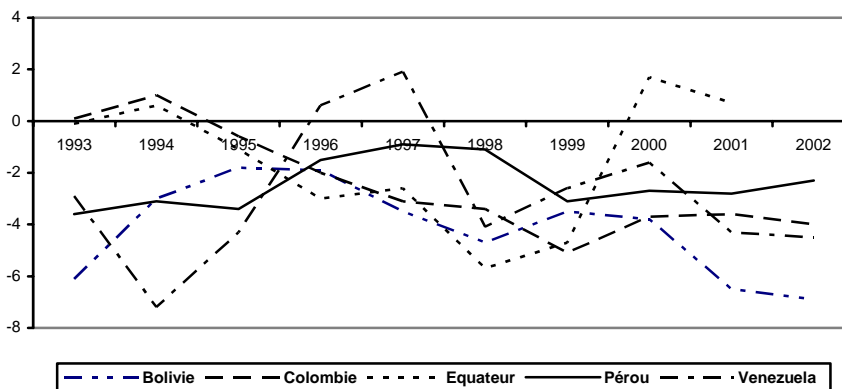
Source : CEPAL (2001)

Graphique 3 : Evolution de l'indice des Prix à la Consommation dans les pays membres de la CAN



Source : CEPAL (2001)

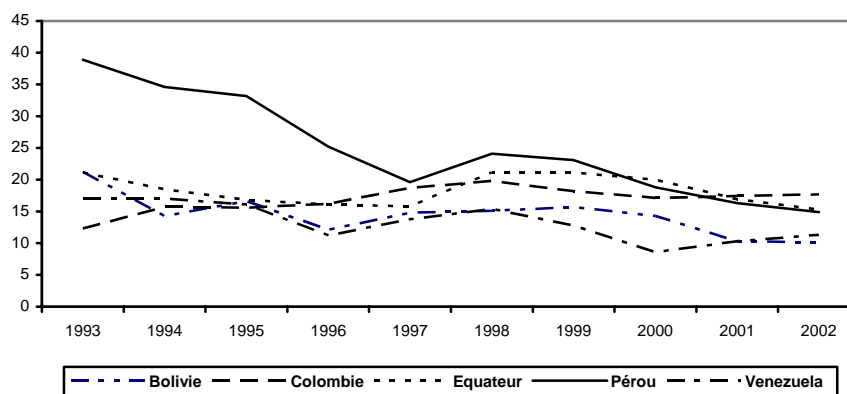
Graphique 4 : Evolution du déficit public dans les pays membres de la CAN (en % du PIB)



(2001)

Source : CEPAL

Graphique 5 : Service de la dette dans les pays membres de la CAN (en % des Exportations)



Source : CEPAL (2001)

Compte tenu de la vulnérabilité structurelle des économies, de leur instabilité conjoncturelle et de leur difficulté à maîtriser leur propre destin, il semble que cette convergence des fondamentaux et des politiques macroéconomiques sera plus la conséquence de l'adhésion des pays andins au *Consensus de Washington* que d'une volonté communautaire. A partir du milieu des années quatre-vingt, le problème de la dette a en effet imposé l'adoption de Plans d'Ajustement Structurel qui ont uniformisé comme jamais auparavant les politiques de développement dans la région et dont les principes d'austérité et de discipline rejoignent les exigences communautaires actuelles en termes de convergence. L'exemple de la crise équatorienne est à cet égard révélateur. En 1998, de multiples chocs extérieurs¹⁹ sont venus provoquer une pénurie de liquidité qui a désorganisé un système bancaire déjà fragilisé par l'endettement massif et la déréglementation des marchés financiers initiée depuis une décennie. Dans l'impossibilité de défendre sa monnaie et de soutenir son système bancaire défaillant, la Banque Centrale équatorienne s'est vue dans l'obligation de laisser flotter le Sucre. Mais face à la spéculation et à l'aggravation des déséquilibres, des mesures de sauvetage d'urgence plus contraignantes seront prises en 1999 pour briser la spirale récessionniste et hyper-inflationniste. En 2000, après une phase de stabilisation, l'Equateur deviendra l'un des premiers pays latino-américains à s'engager dans la voie de la dollarisation. Dans ce cas précis, les contraintes imposées par la dollarisation sont compatibles avec la discipline fiscale et budgétaire préconisée par la CAN qui l'a ainsi accueilli d'un œil plutôt bienveillant. En effet, si cette dollarisation a privé le pays d'un instrument de la politique économique conjoncturelle, réduit sa compétitivité externe et renforcé sa dépendance par rapport à l'économie des Etats-Unis, elle lui a également permis de retrouver une crédibilité monétaire, une stabilité macroéconomique et un sentier de croissance pouvant avoir des externalités positives dans la région.

Face aux nombreuses difficultés internes qu'elle rencontre, la CAN ne peut plus désormais faire cavalier seul et parier sur le seul approfondissement de son processus d'intégration. La voie de l'élargissement apparaît maintenant comme une nécessité d'autant plus forte que les changements récents survenus dans l'organisation de l'économie mondiale imposent de nouvelles exigences aux pays andins. Toutefois, les possibilités de cet élargissement sont diverses et laissent apparaître plusieurs choix stratégiques qui ne seront pas sans conséquence sur la nature même du projet d'intégration andin.

¹⁹ Voir note n°8.

3. Les voies multiples mais incertaines de l'élargissement du processus

1. Quelle insertion de la CAN dans l'économie mondiale ?

L'un des paradoxes que doit surmonter la CAN est, qu'historiquement, les pays andins, du fait de leur statut d'anciennes colonies et de la nature de leur spécialisation, ont plus entretenu de rapports avec l'économie mondiale qu'ils n'en ont développé entre eux. L'accélération du phénomène de mondialisation, la diffusion progressive des principes de l'OMC et l'adhésion au « *Régionalisme ouvert* » mis en avant par la CEPAL n'ont fait que renforcer cette interdépendance de fait avec le reste du monde. En outre, avec l'effondrement du bloc soviétique et la réorganisation des équilibres de pouvoirs qui s'en est suivi, le continent latino-américain dans son ensemble, et la CAN en particulier, apparaissent de plus en plus comme une zone d'influence convoitée, notamment par les Etats-Unis (USA) et l'Union Européenne (UE)..

Les Etats-Unis sont les premiers partenaires commerciaux de la CAN. En 2000, ils représentaient 47% de ses exportations totales et 32% des importations. La croissance de ces échanges commerciaux est d'ailleurs régulière (9,8% en moyenne depuis 1969). C'est le Venezuela qui exporte le plus vers les USA (60 % des exportations totales de la CAN) notamment du pétrole et ses dérivés. Ce sont le Venezuela et la Colombie qui importent le plus des USA (respectivement 39% et 35% des importations de la CAN) avec une forte proportion de biens d'équipement, d'automobiles et de produits chimiques. Mais les relations entre la CAN et les USA sont plus complexes et ne peuvent être résumées par ces simples flux commerciaux. En effet, fidèle à la tradition de la doctrine Monroe, les Etats-Unis ont toujours souhaité avoir une influence politique dans la région et n'ont eu de cesse d'essayer de l'entretenir et de la renforcer. Depuis les années quatre-vingt, ils interviennent ainsi régulièrement dans les affaires des pays andins, directement ou par l'intermédiaire des institutions internationales, notamment pour promouvoir et renforcer les politiques libérales²⁰. En 2001, l'arrivée des Républicains au pouvoir avait relancé l'idée d'une *Initiative pour les Amériques* déjà formulée par J. Bush au début des années quatre vingt dix. Toutefois, avec les événements du 11 septembre, ce type d'initiatives ou de négociations bilatérales ont été reléguées au second plan et ce sont désormais les questions de sécurité qui occupent le devant de la scène. Le Congrès des Etats-Unis est ainsi revenu sur les restrictions qu'il émettait concernant l'aide militaire à la Colombie pour lutter contre les FARC²¹. Mais la forme la plus institutionnalisée des relations entre les Etats-Unis et les pays andins reste la « *Loi de préférences commerciales andines* » (*Andean Trade Preference Act* ou ATPA). Mise en place en décembre 1991, et destinée en premier lieu à la Bolivie et à la Colombie puis à l'Equateur et au Pérou, cette franchise tarifaire unilatérale sur 6300 catégories de produits exportés était ainsi un dispositif plus avantageux que le système généralisé de préférence accordé par les USA aux autres PED pour 4200 produits. La décision de sa non reconduction au début de l'année 2002²² incitera les pays andins à s'unir pour obtenir en août 2002 une loi élargie, l'*Andean Trade Promotion and Drug Eradication Act* (ATPDEA), en remplacement de l'ATPA²³ dont le terme est prévue le 31 décembre 2006²⁴. Si ce système complexe d'aide et de préférence est officiellement un instrument économique au service de la politique de lutte contre la production et le trafic de drogue, c'est également pour les Etats-Unis un moyen de pression politique considérable qui assoie leur influence dans la région. En témoignent les autres conditions associées à l'ATPDEA : engagement des pays andins de participer aux négociations de l'OMC et à celles de la Zone de Libre Echange des Amériques (ZLEA), respect

²⁰ En 2002, pour rassurer les marchés, les Etats-Unis ont par exemple fait pression sur le président Péruvien Toledo pour qu'il nomme deux libéraux, partisans d'une orthodoxie économique chère au FMI, R. Danino et P.P. Kucsynzki, aux postes clefs de premier ministre et de ministre des finances. Ils démissionneront quelques mois plus tard confrontés à la mobilisation populaire. (Gaudet, Turcotte 2003).

²¹ De même, les Etats-Unis restent présents militairement en Equateur.

²² L'ATPA faisait ainsi l'objet de vives critiques de la part de certains producteurs nord américains dans des secteurs en crise tels que le secteur textile ou certaines productions agricoles qui sont directement concurrencés par les produits andins.

²³ Des accords parallèles sont également prévus en termes d'investissements directs, de biens culturels et de tourisme. En octobre 1998, un *Conseil Conjoint sur le Commerce et l'Investissement* a ainsi été établi entre la CAN et les Etats-Unis

²⁴ Malgré l'appui de ses voisins andins le Venezuela n'a pas été inclus dans ces accords.

des normes internationales en matière de législation du travail, transparence sur les appels d'offre de marchés publics, lutte active contre la corruption et le terrorisme.

L'Union Européenne est le deuxième partenaire commercial de la CAN. En 2000, elle représentait 10% de ses exportations et 16% des importations. La croissance de ces flux reste toutefois faible et la part de l'UE dans les échanges de la CAN ne cesse de diminuer. La majeure partie des exportations vers l'UE est constituée de produits pétroliers et agricoles tels que le café, la banane ou l'élevage. Les importations concernent des produits intermédiaires et des biens d'équipement. En réalité, c'est surtout à travers les investissements directs, en forte augmentation depuis 1990, et les contacts de coopération institutionnelle que les relations entre l'UE et la CAN se renforcent. La coopération institutionnelle remonte ainsi au *Pacte Andin* et a été renforcée en 1992, lors de la signature d'un *Accord Cadre de Coopération* portant sur sept domaines principaux : les échanges commerciaux, la coopération en matière énergétique, la coopération scientifique et technique, la formation et la coopération industrielle, la protection de l'environnement et l'aide à l'intégration régionale. De même, depuis 1995 et jusqu'au 31 décembre 2004, l'UE, à l'image de ce que font les Etats-Unis, a accordé aux pays andins un *Système Généralisé de Préférence* (SGP andin) qui exonère de droits de douane 95% des exportations andines à l'exception des produits agricoles. Comme dans le cas de l'ATPDEA, l'objectif du dispositif était de diminuer les incitations au commerce de drogue et à renforcer l'influence de l'UE dans cette région d'Amérique Latine. En juin 1996, les pays de la CAN et de l'UE ont décidé d'inscrire ce dialogue politique dans un cadre institutionnel formel²⁵ facilitant des rencontres entre les deux blocs autour de thèmes d'intérêt commun. Au cours de ces dernières réunions, les ministres des relations extérieures de la CAN et de l'UE ont analysé la possibilité d'un accord d'association qui permettrait de renforcer les liens politiques, économiques sociaux et culturels des deux régions²⁶.

Si les USA et l'UE sont de fait les partenaires privilégiés de la CAN, cette dernière resserre également ses liens avec d'autres pays ou régions du monde. Elle a par exemple signé en mai 1999²⁷ un accord de coopération avec le Canada pour la promotion et la libéralisation du commerce et de l'investissement. En août 2002, la Commission a de plus annoncé son désir de bénéficier d'un accès préférentiel des produits andins sur le sol canadien. Des pourparlers sont également en cours pour la création d'une zone de libre échange. En mars 2000, la CAN a signé un mécanisme de consultation politique et de coopération avec la Chine²⁸ pour renforcer les échanges commerciaux et technologiques. En mai 2001, elle a établi un mécanisme de dialogue politique et de coopération avec la Fédération de Russie dans les domaines économiques et culturels²⁹. Depuis mars 2000, elle négocie un accord de complémentarité économique et de tarifs préférentiels avec trois pays du Marché Commun Centre-Américain (MCCA), le Guatemala, le Salvador et le Honduras et un projet de zone de libre échange avec le proche voisin panaméen a été initié dès 1998 mais reste pour l'instant en suspend. Enfin, des tentatives de rapprochement ont été amorcées avec l'Association des Pays du Sud-Est Asiatique (ASEAN) et avec l'Association de Coopération Economique Asie Pacifique (APEC) dont le Pérou est un membre.

2. Entre ZLEA et CSN : quelle voie pour la CAN ?

L'année 2005 s'est ouverte sur l'échec de la Zone de Libre Echange des Amériques (ZLEA). Décidée en 1994 à la suite de l'*Initiative pour les Amériques* proposée par G. Bush et prévue à l'horizon 2005, cette zone de libre commerce de l'Alaska à la Terre de Feu devait représenter un marché potentiel de près de 800 millions d'habitants et un produit intérieur de 11000 milliards de

²⁵ *Déclaration conjointe sur le dialogue politique entre la CAN et l'Union Européenne*, 30 juin 1996.

²⁶ *Communiqué conjoint de la réunion entre les chefs d'Etat et de gouvernement de la CAN et de l'UE*, au Second sommet Amérique Latine, Caraïbe et Union Européenne, Madrid, 18 mai 2002.

²⁷ *Entente de Coopération en matière de commerce et d'investissement*, Ottawa, 31 mai 1999

²⁸ *Accord pour l'établissement d'un mécanisme de consultation politique et de coopération entre la CAN et la République Populaire de Chine*, Beijing, 30 mars 2000.

²⁹ *Protocole pour l'établissement d'un mécanisme de dialogue politique et de coopération entre la CAN et la Fédération de Russie*, Moscou, 14 mai 2001.

dollars. Perçue comme un outil de consolidation de l'hégémonie des Etats-Unis et d'approfondissement du libéralisme, ce projet n'a toutefois pas su emporter l'adhésion des pays latino-américains. Si aujourd'hui la perspective de la création de la ZLEA semble compromise, elle a indéniablement constituée une source d'incertitude pour la CAN ces dernières années. L'enjeu était de ne pas se laisser diluer dans un projet qui la dépassait en perdant son autonomie et sa spécificité. Face à cette échéance imposée, les pays andins ont ainsi révélé plusieurs stratégies possibles³⁰. Celles-ci ont été menées de manière concertée par l'intermédiaire des institutions officielles de la CAN ou, au contraire, de manière unilatérale, au risque de faire éclater la cohésion andine.

La première stratégie possible passait par le nord à travers un rapprochement avec l'ALENA. Créée en janvier 1994, l'ALENA est une zone de libre échange entre les USA, le Canada et le Mexique. Deux des principaux pays andins, la Colombie et le Venezuela ont déjà caressé l'idée de prendre indirectement pied sur le marché nord-américain en revitalisant un processus de rapprochement déjà amorcé en 1989 avec le Mexique : le *Groupe des Trois*. Si un accord de libre échange entre les trois pays est entré en vigueur en 1995, il s'est rapidement heurté aux conséquences de la crise mexicaine et aux réticences des Etats Unis. Aujourd'hui le *Groupe des Trois* a du mal à s'affirmer, même si la déclaration de Caracas d'avril 2001 affiche une volonté de revitaliser le processus d'intégration et de coopération entre les trois pays. La voie unilatérale semble là encore la stratégie la plus payante pour les pays andins. La Colombie négocie ainsi seule un accord de libre échange avec le Canada qui compléterait celui qu'elle a déjà avec le Mexique à travers son appartenance au *Groupe des Trois*.

La deuxième des stratégies possibles passait par le sud à travers un rapprochement stratégique avec le MERCOSUR. Ce dernier, né en mars 1991, regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay dans une Union Douanière encore imparfaite. Dès février 1995, des intentions avaient été affichées pour promouvoir la coopération et le rapprochement entre les deux entités mais les négociations étaient rapidement arrivées à une impasse. Face à ce constat, la Bolivie avait préféré tenter l'aventure seule en signant un accord de libre échange en décembre 1996³¹. La mise en route des négociations de la ZLEA a toutefois décidé les deux blocs à unir leur force et leur voix dans la négociation internationale. En avril 1998, un accord cadre a ainsi été signé en Argentine pour jeter les bases d'une Zone de Libre Echange de l'Amérique du Sud (ZLEAS ou ALESA) au sein de l'ancienne ALADI dont tous les pays sont déjà membres³² avec comme idée sous-jacente de créer un espace régional préalable suffisamment solide pour résister aux pressions nord-américaines. Lors du troisième Sommet sud-américain, qui s'est tenu en décembre 2004 au Pérou³³, les principes de la création d'une Communauté Sud-américaine de Nations (CSN) ont finalement été adoptés. Celle-ci regroupe les pays du Mercosur, ceux de la CAN et le Chili. La Guyane et le Surinam seront invités à se joindre au projet ultérieurement. Potentiellement, la CSN constituera un bloc régional d'une superficie de 17 millions de km² (près de 45% du continent américain), d'une population de 400 millions d'habitants et d'un produit intérieur brut de 800 milliards de dollars. La dernière réunion des chefs d'Etat de la CSN s'est tenue en septembre 2005 au Brésil sous la présidence du Pérou.

Cette réussite collective ne doit toutefois pas occulter que c'est souvent de manière unilatérale que certains pays ont tenté d'agir révélant des stratégies isolées indépendantes des institutions communautaires de la CAN comme du Mercosur. Le Brésil a ainsi signé des accords de tarifs douaniers préférentiels et de complémentarité économique avec la CAN en 1999³⁴ suivi par l'Argentine en 2000. Le Paraguay a entamé des négociations à partir de 2001. Là encore, la crise argentine et le changement de politique du nouveau gouvernement brésilien à partir de 2002 a bloqué

³⁰ Voir par exemple Sanchez G. (2003).

³¹ Ce type de comportement fait d'ailleurs partie intégrante de l'histoire de la CAN et s'est manifesté très tôt. Le Chili s'est ainsi retiré de l'intégration andine dès 1976. Il possède le statut de membre associé du Mercosur et se rapproche également de l'ALENA. Le Pérou s'est retiré en 1992 sous la présidence de Fujimori pour amorcer une stratégie d'insertion internationale basée sur des accords bilatéraux. Ce n'est qu'en 1997 qu'il consentira à réintégrer la CAN.

³² En décembre 2002, la CAN et le MERCOSUR s'engagent à négocier un accord de libre-échange avant le 31 décembre 2003.

³³ Déclaration de Cusco sur la Communauté Sudaméricaine des Nations, III Sommet Présidentiel Sudaméricain, Cusco, 8 décembre 2004

³⁴ *Acuerdo de Alcance Parcial de Complementacion Economica entre la CAN y Brasil*.

cette amorce de rapprochement. En janvier 2005, la visite du président vénézuélien en Argentine, a débouché sur la signature d'accords entre les deux pays, concernant les secteurs énergétique, commercial, des communications et agricole. De même, en février 2005, le Venezuela et le Brésil ont également signé un « accord stratégique » en matière d'hydrocarbures, d'infrastructures et de coopération militaire. Enfin, en décembre 2004, quelques jours après la création de la CSN, l'Équateur, la Colombie et le Venezuela sont officiellement devenus membres associés du MERCOSUR³⁵ confirmant le rôle désormais moteur de ce bloc régional, et, à travers lui celui de l'économie Brésilienne, comme vecteur d'intégration continentale.

4. Conclusion

Après plus de trente années d'existence, le processus d'intégration de la CAN présente des réussites indéniables, mais sa pérennité est encore loin d'être acquise et son projet semble menacé tant par des considérations internes qu'externes.

Sur le plan interne, les difficultés se sont accumulées au cours des deux dernières décennies rendant délicate la possibilité d'un véritable approfondissement du processus. Le macro-monnaire conditionne désormais de plus en plus la réussite d'une intégration d'économies financiarisées et interdépendantes où la place du marché est de plus en plus grande dans l'allocation des ressources. Dans ce contexte, l'approfondissement du processus et la convergence des économies passe surtout par privilégier des politiques macroéconomiques restrictives au détriment de véritables politiques de développement.

Sur le plan externe, la CAN doit désormais faire face à un processus de mondialisation et à une interdépendance croissante avec ses multiples partenaires. La perspective de création d'une Zone de Libre Echange des Amériques a en outre bouleversé en profondeur la donne continentale. Elle a notamment contraint les pays de la CAN à faire des choix stratégiques au risque de fragiliser la cohésion andine puisque certains ont succombé à la tentation de mener des négociations unilatérales. Elle les a de plus entraîné malgré eux dans une autre vision de l'intégration régionale où, dans la lignée des principes multilatéralistes de l'OMC, ce sont surtout les liens commerciaux et les stratégies des firmes qui sont mis en avant au détriment des considérations institutionnelles, sociales et politiques.

Rendue la croisée de chemins, la CAN s'est finalement récemment engagée dans une nouvelle direction. Son adhésion à la Communauté Sud-américaine de Nations révèle son choix délibéré de se rapprocher du sud du continent. Il révèle également, sa volonté de continuer à construire un projet régional ambitieux qui ne se limite pas à des accords commerciaux mais qui, sur le modèle de l'Union européenne, concerne également les dimensions macroéconomique, physique et enfin politique de l'intégration. Le pari est risqué mais il était le seul susceptible de préserver le projet andin originel.

Références bibliographiques

Banque Mondiale 2002, *World Development Report*, Washington, World Bank.

CEPAL 1999, *Panorama de la Insercion Internacional de America Latina y el Caribe*, Santiago de Chile.

—. 2001, *Anuario Estadístico de América Latina y el Caribe*, Santiago de Chile.

—. 2002, *Balance Preliminar de las Economías de América Latina y el Caribe*, Santiago de Chile.

Comunidad Andina 2003, *34 años de integración andina : 1969-2002*, Lima, Secretaria General de la CAN.

—. 2002 *CAN : Desarrollo y perspectiva*, Quito, Secretaria General de la CAN.

³⁵ 27^e sommet du MERCOSUR, Ouro Preto , 17 décembre 2004

Dabene O. 1997, *La région Amérique Latine*, Presses de Sciences-Po, Paris.

Duhamel A. et Tremblay C. 2003, « Le Groupe des Trois » *Les notes d'information de l'Observatoire des Amériques*, mimeo.

Gastambide A. 2001, « Equateur : de la crise bancaire de 1998 à la crise politique de 2000 », *Problèmes d'Amérique latine*, n°36, La Documentation Française.

Gaudet LF. 2003, « La Communauté Andine des Nations », *Les notes d'information de l'Observatoire des Amériques*, UQAM mimeo.

Gaudet LF. et Turcotte S., 2003 « La Communauté Andine des Nations : bilan 2002 », *Les notes d'information de l'Observatoire des Amériques*, UQAM, mimeo, janvier.

Mazurek H. 2001, « L'intégration des pays andins entre volontés et réalités », Communication présentée aux 1^{ières} Journées d'Etude Jean Monnet, CED, Université Montesquieu Bordeaux IV.

Salama P. 1995, « Amérique Latine : intégration sans désintégration ? », *Problèmes d'Amérique latine* n°19, La Documentation Française.

Sanchez G. 2003, « *La Communauté Andine entre le nord et le sud* », Communication présentée au séminaire EMMA-RINOS, « Analyse comparatiste des processus d'intégration régionale Nord-Sud », Paris, 26-27 mai 2003.

PNUD 2002, *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, Bruxelles, De Boeck University.